



**Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique**

N° 2025-04

Approbation de l'état des lieux (EDL) 2025 du SDAGE

L'An deux mille vingt-cinq et le vendredi cinq décembre à huit heures s'est tenue à la salle A 402 de l'Hôtel de la Collectivité Territoriale de Martinique à Fort de France, la réunion plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

Considérant la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 21 octobre 2000 ;

Considérant le Code de l'Environnement et notamment les articles L.212-1, R.212-3 et R.212-5 ;

Considérant le dossier transmis à l'ensemble des membres et les présentations faites ;

Considérant les résultats des votes des membres votants présents et représentés ;

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'état des lieux 2025 du SDAGE.

Ainsi délibéré et adopté par l'assemblée plénière en sa séance du 5 décembre 2025.

**Le Président du
Comité de l'eau et de la biodiversité**

Olivier MARIE-REINE